



15ème législature

Question N° : 377	De M. Alain Perea (La République en Marche - Aude)	Question orale sans débat
Ministère interrogé > Intérieur (Mme la ministre auprès du ministre d'État)		Ministère attributaire > Intérieur (Mme la ministre auprès du ministre d'État)
Rubrique > police	Tête d'analyse > Sécurité du quotidien - Narbonne	Analyse > Sécurité du quotidien - Narbonne.
Question publiée au JO le : 05/06/2018 Réponse publiée au JO le : 13/06/2018 page : 5899		

Texte de la question

M. Alain Perea interroge Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur l'enjeu de la sécurité du quotidien en ville moyenne et plus particulièrement à Narbonne. La sécurité constitue une des missions premières de l'État à laquelle le Gouvernement s'engage fermement. Au-delà des missions de sécurité nationale pour lesquelles œuvrent les formes de police et les forces armées, le Président de la République s'est engagé devant les Français pour le renforcement de sécurité du quotidien. Son ministère a mis en œuvre sans attendre cet engagement. Toutefois, il constate, tout au moins en Occitanie, que ce plan concentre ses efforts sur les zones métropolisées. Les chiffres mais surtout les affaires élucidées montrent qu'il y a une vraie mobilité des délinquants. Les trafics, vols et autres faits ne se déroulent pas forcément dans les villes de résidences des petits voyous où ils se savent surveillés. Cette exigence de « sécurité du quotidien » concerne également les villes moyennes confrontées à leur échelle à des problématiques de sécurité du quotidien pour lequel le citoyen attend légitimement une réponse. Concernant plus particulièrement la ville de Narbonne, il lui demande dans quelle mesure les engagements de l'État en faveur de la sécurité du quotidien permettront l'amélioration rapide des conditions d'exercice de la mission de service public des policiers, aujourd'hui logés dans un commissariat très vétuste ainsi que l'augmentation des effectifs de force de sécurité confrontées à un déficit chronique estimé à 10 postes.

Texte de la réponse

SÉCURITÉ AU QUOTIDIEN À NARBONNE

M. le président. La parole est à M. Alain Perea, pour exposer sa question, n° 377, relative à la sécurité au quotidien à Narbonne.

M. Alain Perea. La sécurité constitue une des missions premières de l'État, à laquelle le Gouvernement répond fermement. Dans mon département de l'Aude touché par les attentats de Trèbes, nous connaissons la force et le sens de cet engagement.

Mais au-delà, le Président de la République s'est également engagé à renforcer la « sécurité du quotidien ». Le Gouvernement a mis en œuvre sans attendre cette volonté politique. Toutefois, je constate, tout au moins en

Occitanie, que ce plan concentre ses efforts sur les zones métropolisées.

Pourtant, les chiffres mais surtout les affaires élucidées montrent que la criminalité est mobile. Les faits ne se déroulent pas forcément dans les villes de résidence des délinquants, où ils se savent surveillés. Dans ma circonscription de Narbonne, cette mobilité est un fait établi, auquel s'agrège un afflux touristique de plus en plus réparti tout au long de l'année.

Cette impérieuse nécessité d'une attention particulière est reconnue jusqu'à la Direction centrale de la sécurité publique qui impose que les unités d'engagement sur Narbonne comportent à minima trois personnels.

L'enjeu de sécurité du quotidien concerne l'ensemble du territoire et notamment les villes moyennes. Il est ainsi aussi important à Narbonne qu'à Toulouse et Montpellier, à des échelles certes différentes mais dans une exigence de nos concitoyens comparable.

J'ai visité le commissariat de Narbonne. Il n'y a pas de mot pour qualifier ce bâtiment d'un autre temps. Il y a quelques jours à peine, un individu se défenestrait durant sa garde à vue. J'ai rencontré à plusieurs reprises les syndicats, qui font des propositions constructives. J'ai rencontré les cadres, qui tiennent le cap dans un contexte difficile sans jamais se plaindre. Combien d'énergie perdue par ces agents publics de qualité !

Dans quelle mesure les engagements de l'État en faveur de la sécurité du quotidien permettront-ils d'améliorer rapidement les conditions d'exercice de mission de service public des policiers narbonnais, aujourd'hui logés dans un commissariat très vétuste ainsi que d'augmenter les effectifs des forces de sécurité, confrontés à un déficit chronique qui désorganise l'ensemble du commissariat ?

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des armées.

Mme Geneviève Darrieussecq, *secrétaire d'État auprès de la ministre des armées*. Monsieur le député, je vous prie d'excuser le ministre d'État, ministre de l'intérieur, qui est au conseil des ministres.

Vos préoccupations en matière de sécurité rejoignent les principales priorités du Gouvernement, à travers notamment la mise en place de la police de sécurité du quotidien qui a été lancée au début de l'année 2018, il y a donc quelques mois. Elle vise d'abord à rétablir de la présence et de l'ilotage et à opérer un changement de la relation des forces de sécurité intérieure avec les citoyens et les acteurs de la société civile. Cela inclut les quartiers dits de reconquête républicaine : ceux où l'insécurité est la plus forte, là où l'économie souterraine et les trafics sont importants et perturbent la vie quotidienne des habitants. Il peut évidemment y en avoir dans les villes moyennes.

Les conditions de travail des policiers sont un sujet essentiel, comme, plus largement la nécessité de leur garantir les moyens d'accomplir leurs missions dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité. Cette priorité se traduit concrètement, puisque, le 24 janvier dernier, une programmation immobilière ambitieuse, pour la police nationale comme pour la gendarmerie nationale, a été présentée.

C'est ainsi que 45 millions d'euros de crédits sont déconcentrés en direction des responsables locaux en 2018, pour des travaux d'aménagement et d'entretien courants, contre 19 millions en 2016 – soit plus du double. Cette méthode, qui repose sur le choix de la confiance et de l'efficacité, place l'initiative au niveau des chefs de service locaux, qui peuvent ainsi faire réaliser des travaux rapidement et, surtout, au plus près des besoins déterminés au plan local.

S'agissant du commissariat de Narbonne, l'immeuble exigu et peu fonctionnel qu'il occupe a déjà fait l'objet en 2012 d'une extension de plus de 800 mètres carrés. Divers travaux ont encore été réalisés en 2016, en 2017 et cette année encore – il serait trop long de les énumérer.

Bien sûr, il y a encore beaucoup à faire. À cet égard, d'importants projets sont encore programmés, avec notamment la restructuration des locaux du rez-de-chaussée et l'optimisation des surfaces afin de pallier des problèmes d'insalubrité, de confidentialité et de sécurité. Les crédits nécessaires à la réalisation des études ont été engagés pour un montant de 70 000 euros. La finalisation des études est prévue vers la fin du mois de juin 2018, avant une phase d'évaluation plus précise et programmée des travaux.

Enfin, s'agissant des effectifs, je précise que la circonscription de sécurité publique de Narbonne dispose aujourd'hui de 128 agents, contre 126 à la fin de 2017 et 121 à la fin de 2016. Cet effectif devrait rester stable dans les mois à venir. Les missions seront donc remplies.

M. le président. La parole est à M. Alain Perea.

M. Alain Perea. Je vous remercie, madame la secrétaire d'État de cette réponse précise et détaillée, qui nous donne de la lisibilité pour les mois à venir.